



VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021

L'An deux mil vingt et un, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis à titre exceptionnel et en raison de l'état d'urgence sanitaire en la salle socio-culturelle Cap Caval, sous la Présidence de Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC.

À 18 h 00 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Mme Gwenola LE TROADEC introduit la séance en évoquant le récent décès de M. Jean LE GALL, frère de Mme Fabienne LE GARS, adjointe au Maire, père de M. Stéphane LE GALL, conseiller municipal, et grand-père de Mme Manon LE GALL, ancienne conseillère municipale. Elle les assure de toute son amitié et son affection.

Mme Gwenola LE TROADEC fait part de nouvelles de Mme Farida THOMAS, en annonçant qu'elle a rejoint une nouvelle collectivité : Pont-du-Château dans le Puy-de-Dôme. Au nom de la municipalité, elle lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions de Directrice Générale des Services, dans une ville de plus de 10 000 habitants comme elle le souhaitait.

Dans le cadre de la RGPD sont distribuées :

- les fiches de renseignements de la CCPBS,
- les fiches de renseignements pour la mairie,
- les fiches d'autorisation d'ouverture des plis.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller et énonce l'ordre du jour.

Sont absents : M. Jean-Marc BREN (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; Mme Virginie CANON (procuration à Mme Florence BODÉRE) ; Mme Kristell NICOLLE (procuration à M. Gilles BERNARD) ; Mme Marie-Claire DUPONT (procuration à Mme Karine COSQUÉRIC) et Mme Marlène GRENON (procuration à M. Raynald TANTER). M. Thomas JONCOUR, Mme Jocelyne LE RHUN, Mme Hélène LE GARREC et M. Eric RAPHALEN ont prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Point 1. Conseil municipal - Démission de Mme Manon LE GALL et installation d'un nouveau conseiller (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

Mme Gwenola LE TROADEC fait lecture du rapport concernant la démission de Mme Manon LE GALL de ses fonctions de conseillère municipale et de son remplacement par Mme Marianne CALVEZ.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, prend acte de la démission de Mme Manon LE GALL et de l'installation de Mme Marianne CALVEZ en qualité de conseillère municipale.

Mme Marianne CALVEZ se présente à l'assemblée, disant qu'elle est femme et mère de marins, et qu'elle a deux petits-enfants. Elle ajoute qu'elle est donc très attachée aux affaires de la pêche. Ayant déjà travaillé avec M. Jean-Paul STANZEL, elle se dit contente de revenir dans l'équipe.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 18 décembre 2020.

M. Christian BUREL prend la parole et dit regretter que les propos de la minorité soient tronqués, qu'ils ne soient pas repris dans les procès-verbaux et que c'est pour cela qu'ils font eux-mêmes leurs propres comptes-rendus des séances sur leur page facebook.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du vendredi 18 décembre 2020.

M. Thomas JONCOUR arrive à 18h11 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.

Point 2. Démission de Mme Manon LE GALL et installation d'un nouveau membre au sein de : (Rapporteur Mme Gwenola LE TROADEC)

- *la commission « Solidarités, action sociale et démocratie participative »*

À savoir Mme Marianne CALVEZ.

- *du Conseil d'administration du CCAS*

À savoir Mme Nadine BETROM qui vient dans l'ordre de liste proposée lors de la désignation première des membres.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, prend acte de la désignation de Mme Marianne CALVEZ en tant que membre de la commission « Solidarités, action sociale et démocratie participative » et de Mme Nadine BETROM en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS ; en remplacement de Mme Manon LE GALL.

Point 3. Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

A la lecture de la page 4 du DOB, il précise qu'en 2023 tout le monde sera exonéré de la taxe d'habitation.

Mme Jocelyne LE RHUN arrive à 18h15 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.

M. Jean-Paul STANZEL rappelle le soutien de la commune à l'investissement local, marqué, en outre, par le positionnement de deux dossiers éligibles à la DSIL : les travaux à l'école Thomas Donnard et la restauration du vieux phare.

Mme Hélène LE GARREC arrive à 18h17 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.

M. Jean-Paul STANZEL dit estimer la facture COVID à 302 000 € pour l'année 2020. Il fait remarquer que cette pandémie génère des frais en plus et des recettes en moins suite à la chute des produits des services.

M. Eric RAPHALEN arrive à 18h19 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.

M. Jean-Paul STANZEL dit que les dépenses ont été très rapides et que l'épargne a diminué, ce qui a engendré un effet « ciseau » et que de ce fait, les « boulons » ont été un « serrés » dès le mois d'août afin de réduire les dépenses en 2020.

M. Jean-Paul STANZEL s'adresse à la minorité en leur proposant d'intervenir quand ils le souhaitent.

Page 8 du DOB, M. Jean-Paul STANZEL fait lecture de chiffres extraits de l'audit et s'adressant à la minorité, fait remarquer une évolution négative sur l'autofinancement de leurs investissements.

Page 11, M. Jean-Paul STANZEL précise que l'encours de la dette augmente en fonction des emprunts souscrits. Le capital restant dû est de 5 millions d'euros environ. La situation actuelle va connaître une augmentation inéluctable du fait des dépenses réalisées. « On va se caler sur une dette de 6 à 7 ans à la fin de notre mandat ».

S'il n'y a pas de questions ajoute-t-il je passe aux objectifs 2021 :

« Nous allons être relativement prudents » dit-il, « car il faut l'être dans ce contexte sanitaire inédit. Certains services sont fermés ou tournent au ralenti. Nous allons essayer de faire des économies de gestion pour éviter le recours à l'emprunt. Il y a déjà un emprunt d'équilibre de 1.2 million d'euros du fait des dépenses prévues par l'équipe précédente. Ce sont des investissements qui sont engagés et que nous devons payer en 2021 ».

Quelques investissements sont toutefois prévus tels que les chantiers de défense contre la mer, l'aménagement qualitatif des quartiers, la rénovation de la voirie, l'accessibilité des bâtiments, les actions de transition à l'écologie et une politique foncière sur le logement. « Nous avons perdu 600 habitants en 6 ans. Ça passera aussi par l'emploi, c'est une de nos priorités ».

Il constate une hausse de 1,4 % des dépenses de fonctionnement. On va essayer de réaliser des économies de gestion pour éviter le recours à l'emprunt. Concernant les impôts, il assure qu'il n'y aura pas d'augmentation ; comme l'équipe s'y était engagée. Il note de bons mouvements dans le domaine de l'immobilier.

M. Jean-Paul STANZEL rappelle qu'il y a des dépenses incompressibles de 1,5 million d'euros et dit que tout ce qui est au-dessus servira à financer les projets.

Il poursuit en abordant les budgets annexes. Celui du camping, beaucoup moins touché par le COVID que les autres services, permet d'envisager quelques travaux, notamment la réfection des WC hommes et l'amélioration de la signalétique.

M. Jean-Paul STANZEL fait une petite parenthèse en annonçant que le camping du Grand Bleu a été repris par des personnes qui ont d'ores et déjà été reçues en mairie ; il s'agit de Tiphaine et Eddy MARZOLINI ; M. LE PRAT ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Concernant le budget annexe du cinéma, il faudra participer à son équilibre car il a été frappé de plein fouet par la crise. Ces difficultés ont été abordées avec le Président de Région, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD lors de sa venue le mercredi 17 février 2021 ; un dossier de demande de subventions lui a d'ailleurs été remis. Il faut noter que les agents ont été réaffectés dans d'autres services.

Quant aux ports de plaisance, s'ils n'ont pas subi d'impact COVID, il n'est pas possible de faire de gros investissements.

M. Jean-Paul STANZEL demande à l'assemblée s'il y a des questions car en commission finances il n'y en avait pas eu.

M. Jean-Louis BUANNIC s'exprime et commence par remercier qu'on lui accorde ce temps de parole. Il revient sur la page 13 du DOB et dit qu'au risque d'en surprendre plus d'un, la minorité se trouve satisfaite de ce qui est présenté. D'autant plus que dans les chantiers de 2021, elle retrouve ce qui avait été prévu. M. Jean-Louis BUANNIC énumère : « pour la protection maritime, nous étions sur les mêmes chiffres à 11 000 € près et sur la même enveloppe pour la mise en accessibilité des bâtiments ».

Il fait remarquer qu'à son sens, il y a trois points qui n'apparaissent pas : celui de l'éclairage public, le petit patrimoine maritime et le centre nautique qui, lui, n'apparaît plus du tout.

Il conclue son intervention en disant que c'est une bonne chose que les chiffres parlent, que « nous sommes très heureux et très fiers de ce que nous avons fait. L'audit a confirmé la capacité d'investissement de la commune. Si je prends un exemple dit-il, tout le monde se félicite de l'inauguration du Méli-mélo, et pourtant, dans quel état nous l'avions trouvé en 2014 ! ». « Nous nous félicitons », insiste-t-il.

M. Jean-Paul STANZEL dit que le problème, ce sont les marges de manœuvre. Le PPI comme vous l'aviez envisagé c'était avec recours à l'emprunt ; pente qui nous amène sur un endettement de plus en plus fort. Il s'agit là d'une bombe à retardement. On fera des demandes de subventions, mais en faisant tous ces travaux en même temps vous nous avez condamnés à limiter nos investissements. On ne peut pas faire grand-chose avec 1,5 million d'euros regrette-t-il. M. Jean-Paul STANZEL précise toutefois qu'il ne remet pas en cause l'interface ville-port si ce n'est quelques détails.

M. Jean-Louis BUANNIC se félicite à nouveau que les chiffres aient parlé, et que la tranche optionnelle des travaux du bourg ait été validée.

Ce à quoi M. Jean-Paul STANZEL répond qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de terminer les travaux entrepris.

M. Raynald TANTER intervient, disant qu'il souhaite relever une phrase. « Tu as parlé de travaux récurrents concernant l'état des routes et des bâtiments » dit-il en s'adressant à M. Jean-Paul STANZEL, « quand nous sommes arrivés nous avons, nous aussi, trouvé des travaux urgents à réaliser et nous avons fait le nécessaire. Nous avons un programme et des objectifs et lorsque l'on met des projets en marche, ils mettent du temps à se concrétiser. Du coup, il peut arriver un bousculement avec des projets qui arrivent en même temps. Ils peuvent donc se retrouver simultanés. J'ai entendu parler d'attractivité poursuit-il, de recettes supplémentaires, notamment en transactions immobilières ; c'est ce que tous ces travaux menés ont permis. Attirer des gens qui font fonctionner les écoles et créent de l'emploi. Cela génère des recettes exponentielles. C'est important d'en parler. Le mot d'ordre, ici, comme à la CCPBS c'était de laisser des ratios suffisamment corrects pour les équipes qui viendraient après afin qu'elles ne soient pas bloquées, mais il y avait des choses à faire. Il s'agit là de responsabilité politique. Lors de plans pluriannuels, on savait qu'il fallait hiérarchiser. Nous avons fait des prospectives et on avait conscience de cela et je voudrais qu'on arrête de nous prendre pour des irresponsables ». Monsieur Raynal TANTER estime que cet acharnement commence à s'apparenter à du harcèlement. « Parlons de votre programme, pas du passé » demande-t-il.

M. Jean-Paul STANZEL réagit en reprenant la parole : « Ce que tu viens de dire me confond un peu. Tu dis que tu es conscient et ça me surprend ».

M. Eric RAPHALEN intervient en rappelant ce qui a été fait par l'ancienne mandature de M. Jean-Paul STANZEL en tant que 1^{er} adjoint et notamment les réalisations de la salle Cap Caval et de l'aménagement de Saint-Pierre en fin de mandat également.

M. Jean-Paul STANZEL dit que ces réalisations avaient été bien subventionnées contrairement à l'interface ville-port et à la mairie et qu'une bonne gestion inclue l'obtention de subventions.

Mme Gwenola LE TROADEC intervient pour relancer le déroulement de l'ordre du jour.

M. Gilles MERCIER rebondit sur l'éclairage public qui n'est pas abandonné, assure-t-il. L'audit du parc est en cours. 1760 poteaux dont 60 en LED ; l'objectif étant d'optimiser ce parc, tant géographiquement que qualitativement pour une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2021 sur la base du rapport présenté.

Point 4. Plan du Corps de Rue Simplifié : refacturation de la subvention annuelle de fonctionnement aux communes par la CCPBS (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 5. Nouveau tarif du centre nautique (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport.

M. Gilles BERNARD ajoute qu'il espère qu'on reparlera du projet du centre nautique. « Je suis d'accord avec toi Jean-Louis, il faudra en parler tous ensemble ».

Aucune autre observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 6. Centre nautique : convention de partenariat avec l'office de tourisme pour la « Bigoudène box » et la billetterie de la balade kayak aux Etocs (Rapporteur Mme Jocelyne LE RHUN)

Mme Jocelyne LE RHUN fait lecture du rapport.

Mme Florence BODÉRE fait remarquer que la commission de la SPL est importante.

Aucune autre observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 7. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Démission de M. Jean-Paul STANZEL et désignation d'un nouveau représentant de la commune (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

M. Raynald TANTER indique que la minorité ne propose pas de candidat et s'étonne de cette démission. « Nous considérons que c'est la place d'un adjoint aux finances de siéger dans cette commission » affirme-t-il.

M. Jean-Paul STANZEL répond qu'il s'agit là de « propos hasardeux, tu as perdu une occasion de te taire ». Qu'il estime aussi que la place d'un premier adjoint se trouve à un poste de vice-présidence au sein de la Communauté de communes et qu'il faut être dans les deux instances pour faire du bon travail.

M. Raynald TANTER s'inscrit en faux en disant qu'il n'est pas obligé d'être élu communautaire et désigné à la CLECT pour faire du bon travail.

Mme Gwenola LE TROADEC revient à l'ordre du jour en disant : « nous respectons le choix de M. Jean-Paul STANZEL et assurons M. Denis STEPHAN de notre confiance ». Ce dernier déclare qu'il travaillera dans l'intérêt de la commune.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à **la majorité avec 22 voix pour et 7 voix contre** (M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT (par procuration à Mme Karine COSQUÉRIC), M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL, Mme Marlène GRENON (par procuration à M. Raynald TANTER) et M. Eric RAPHALEN.

Point 8. Acquisition du terrain de l'ancienne pharmacie du Bourg (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Il dit s'interroger sur la vente de cette ancienne pharmacie et de son terrain qui avaient été préemptés par l'équipe de Mme Jacqueline LAZARD puis revendus pour 87 000 € par l'ancienne équipe.

M. Christian BUREL explique qu'un terrain préempté doit être revendu au bout de 5 ans.

M. Jean-Paul STANZEL dit que cela est faux.

M. Christian BUREL assure que la mise aux normes aurait coûté extrêmement cher car elle nécessitait de faire appel à un architecte. Le devis estimatif était de 200 000 euros.

M. Denis STEPHAN dit être surpris de cette vente. S'il est d'accord pour la cession du bâtiment, il dit ne pas comprendre celle du terrain qui aurait pu être très utile pour faire un parking afin de proposer des places de stationnement supplémentaires aux parents d'élèves, d'autant plus que celui-ci comporte une servitude qui d'ailleurs ne figure pas dans l'acte de vente ; ce qui lui semble surprenant.

M. Eric RAPHALEN intervient en disant qu'il fréquente ce parking depuis quatre ans et qu'il n'est pas compliqué de se garer. Il dit ne pas comprendre pourquoi ce terrain est envisagé pour en faire des places de stationnement supplémentaires puisqu'il n'en manque pas. Il fait remarquer également que cela va à l'encontre de la politique environnementale prônée par la majorité. Toutes les collectivités revoient à la baisse leurs places de stationnement, ajoute-t-il. Il dit ne pas s'opposer à cet achat, mais invite à une réflexion sur un autre projet tel une aire de jeux par exemple.

M. Gilles BERNARD dit qu'effectivement cela mérite réflexion, qu'il s'agit là d'une question à débattre tous ensemble d'autant plus que l'école a perdu 66 élèves en 5 ans ce qui induit une fréquentation moindre du parking déjà existant.

M. Raynald TANTER demande à ce que soit enlevé de la délibération la mention « pour des places de stationnement » pour que la minorité vote favorablement la délibération.

La majorité accorde que la mention soit retirée de la délibération.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 9. Lotissement de Kerganten - point d'information sur la vente du dernier lot (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 10. Propositions d'acquisitions gratuites de terrains (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Une question est posée concernant le montant des frais de notaire : réponse 200 à 300 euros.

- *1^{ère} acquisition proposée* : parcelle AO n°167 - Kervillon

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

- *2^{ème} acquisition proposée* : parcelle AO N°23 - Kerbervet

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Point 11. Appel à projet « Mobiliser les Bretonnes et les Bretons pour les transitions », initié par la région Bretagne et l'ADEME (M. Gilles MERCIER)

M. Gilles MERCIER fait lecture du rapport.

Mme Gwenola LE TROADEC intervient pour ajouter qu'une présentation de cet appel à projet a été faite en bureau communautaire élargi aux Maires et préciser que la CCPBS soutient les communes qui y répondent.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.

Place aux questions écrites de la minorité :

Mme Gwenola LE TROADEC fait lecture des questions posées :

- 1) Nous avons appris par voie de Presse, qu'à l'initiative de la Municipalité et au motif de situation d'urgence, des travaux étaient en cours pour certains et que d'autres allaient être réalisés en arrière d'une sur une portion aménagée allant du parking dit « du Grand Bleu » et menant au-delà du centre nautique.
En dehors du constat que cette décision n'a fait l'objet d'une quelconque concertation (principe pourtant prôné par votre équipe à longueur de communiqués), nous nous interrogeons sur les expertises qui ont permis d'asseoir cette même décision, d'autant que les aménagements prévus s'apparentent à une renaturation du site, et par voie de conséquence sujette à impact pour l'environnement proche.
Aussi nous vous saurions gré de fournir à l'ensemble des membres du Conseil, les éléments datés répondant aux procédures requises en la matière en termes d'autorisations à savoir, à minima, une information auprès des services compétents de l'Etat, des instances GEMAPI..etc.
- 2) En l'absence de réunion récente de la commission « Solidarités,.. », pourriez-vous nous faire un point d'étape sur l'état d'avancement de la procédure en cours traitant de l'évolution du statut de l'Ehpad de Menez-Kergoff ?

M. Gilles MERCIER prend la parole et fait lecture de sa réponse à la première question.

« Mesdames Messieurs de la minorité,

En réponse à votre question écrite à propos des travaux réalisés en front de mer situés du Grand Bleu au centre nautique.

Fort du constat de recul significatif du trait de côte depuis deux ans.

Début janvier nous avons reçu les responsables du littoral sur la communauté de commune représentée notamment par M. Benjamin BUISSON quant à l'urgence d'intervenir sur cette partie de côté très endommagée. Aucune action n'ayant été engagée préalablement malgré les signes de faiblesse de cette portion de cote.

La zone fortement impactée est d'une longueur de moins de 2 km. Le recul constaté, rien que cet hiver, est de 5 à 8 m dont 3 m rien que suite au dernier coup de vent. Nous avons évoqué en commission environnement ou vous étiez présents le souhait de renforcer cette portion de côte par un nouveau processus très prometteur permettant et ainsi ralentir l'érosion du profil côtier. Nous venons d'ailleurs aujourd'hui de recevoir des scientifiques du Morbihan. Une étude est en cours et débouchera prochainement sur une expérimentation.

Suite au dernier coup de vent le bord de côte a à nouveau reculé de 3 mètres et le sable déplacé par la tempête s'est retrouvé sur la voie littorale dédiée à la circulation douce, à l'accès à la base nautique ainsi qu'à la propriété de M. et Mme FURIC.

Après consultation nous avons donc reçu l'autorisation de la part de M. Benjamin BUISSON d'intervenir expressément selon ses recommandations.

Les recommandations ont été suivies scrupuleusement :

- en supprimant la voie bitumée actuelle et son support empierré afin de ne laisser aucun produit polluant sur place,
- en comblant la zone dégagée avec un apport de sable et de goémons issus de nettoyages de plages du Guilvinec et de Penmarch et en plantant des oyats et autres plantes naturelles de bord de mer à des fins de consolidation,
- en rendant donc l'espace libéré à l'espace côtier naturel ceci en déclenchant in fine une procédure retro littorale,
- en recréant une nouvelle voie en retrait de la précédente en surface drainante et naturelle (le long de la propriété de M. et Mme FURIC) à usage unique des mobilités douces,
- et en modifiant l'accès à la base nautique par la voie côtière existante longeant l'arrière du camping municipal.

L'objectif des opérations en cours :

- le maintien de la continuité de la voie praticable,
- la re-naturalisation de la zone,
- le ralentissement de l'érosion,

- le remplacement d'une bande de 450 m sur une largeur de 5,5 m de voie bitumée en zone côtière par une voie drainante constituée exclusivement de matériaux naturels et dédiée exclusivement aux mobilités douces,
- la création d'un observatoire citoyen permettant de mobiliser tous les acteurs locaux sur les bienfaits des actions menées.

En parallèle de notre expérimentation et afin de limiter l'érosion liée à l'action humaine nous allons fermer une partie des accès plages et empêcher le cheminement en haut du cordon dunaire en surplomb de la plage.

Ces actions urgentes sont hors cadre GEMAPI. Cependant l'expérimentation que nous allons lancer fera l'objet de demandes de subventions.

Aussi, Mesdames Messieurs de la minorité pour faire réponse aux nombreuses interrogations et critiques de votre part sur les réseaux sociaux et concernant les sujets de l'environnement, lors de notre campagne nous nous étions engagés dès le début de notre mandat à mettre en œuvre un ensemble de mesures de taille diverses pour l'environnement et le bien-être de nos concitoyens.

L'ensemble de ces mesures fait partie intégrante de la charte environnementale que nous allons très prochainement initier et allons consolider avec nos concitoyens dès que les conditions sanitaires le permettront.

Je tiens à m'opposer personnellement aux propos de la minorité concernant ces premières actions et notamment sur le qualificatif employé de « mesurette » employé par vous sur les réseaux sociaux. Mesdames Messieurs de la minorité le bien fondé d'un dossier ne se mesure pas forcément aux sommes engagées mais à l'impact qu'il peut avoir sur le bien-être et la sécurité de nos concitoyens et des générations futures. Il ne se mesure pas nécessairement en km de bitumes ou en projets coûteux que les citoyens devront rembourser pendant de nombreuses années. Plus d'un électeur sur deux vous en a informés lors des dernières élections municipales.

Rassurez-vous pour ne citer que quelques exemples que vous qualifiez de « mesurette » :

- nous incitons nos citoyens ou touristes à utiliser des moyens de déplacements doux en passant prochainement d'un réseau de voies douces discontinu et inférieur à 10 km à un réseau structuré sécurisé et cartographié de près de 50 km,
- nous créons aussi des espaces fruitiers libres d'usage en lieu et place de friches qu'il fallait lors de votre mandat tondre régulièrement,
- nous créons des potagers scolaires pour que nos enfants s'initient à la nature,
- nous remplaçons tous les plants annuels en plants vivaces nécessitant que peu d'arrosage,
- nous réunissons toutes les conditions pour favoriser l'installation de maraichers respectueux de l'environnement sur la commune,
- et dès que les conditions nous le permettront nous créerons des dynamiques citoyennes à travers des animations sur l'alimentation, la rénovation énergétique ou la mobilité,
- nous envisageons la création d'un repaire café.

À travers toutes ces actions nous œuvrons activement pour les générations actuelles et à venir.

Quant à vos critiques sur le fait de ne pas solliciter nos citoyens dans nos choix sachez que l'appel que nous avons lancé lors de notre questionnaire vélo nous a d'ores et déjà permis de constituer un groupe de 60 volontaires pour faire avancer collaborativement les mobilités douces dans notre commune.

Mesdames Messieurs de la minorité conformément à nos engagements nos actions iront toujours dans le sens du progrès et en total respect des citoyens et de l'environnement qui nous entoure.

Tout ce travail ne serait possible seul. Aussi je tiens à remercier les équipes internes de la mairie qui prennent plaisir à s'engager sur la voie qui est la nôtre.

Merci de votre écoute. »

M. Christian BUREL réagit en disant « Je ne sais pas ce qui est le plus désobligeant » dit-il « le terme de « mesurette » ou celui de « casseroles ».

M. Gilles BERNARD dit regretter l'utilisation qui est faite des réseaux sociaux. Il rappelle que nous avons la chance d'avoir une presse plurielle. « Essayez d'avoir du respect pour elle. Je commence à en avoir assez de prendre des pavés via les réseaux sociaux. Cela créé un environnement politique tendu ».

Mme Karine COSQUÉRIC « j'ai juste une interrogation, concernant la zone de déambulation : qu'en est-il du GR 34 ? ».

M. Gilles MERCIER : il va être officiellement décalé car le trait de côte est officiellement reculé.

Mme Gwenola LE TROADEC rappelle que les réponses aux questions de la minorité ne doivent pas faire l'objet de nouveaux débats.

Mme Fabienne LE GARS prend la parole et fait lecture de sa réponse à la seconde question.

« Madame la Maire a sollicité auprès de la Présidente du SIVU, Mme LAMOTTE, la mise en place d'un groupe de travail afin que le transfert de l'EHPAD au CCAS de Penmarc'h soit l'objet d'une réelle concertation entre les trois communes. La composition de ce groupe de travail a été actée lors d'une première réunion le 11 janvier 2021 avec l'objectif de se réunir chaque mois ; le transfert devant intervenir au 1^{er} janvier 2022.

Actuellement, le groupe travaille sur la rédaction des projets de délibérations pour acter le transfert, la rédaction d'une convention tripartite avec les communes du Guilvinec et de Tréffiagat ainsi que la modification du règlement intérieur du CCAS pour permettre aux représentants de ces deux communes de siéger à un comité de suivi de l'EHPAD créé au sein du CCAS de Penmarc'h.

Madame le Maire a également fait part de son souhait de rencontrer, dès que les conditions sanitaires le permettront, le personnel de l'EHPAD, afin d'échanger sur ce transfert et de répondre à leurs éventuelles interrogations.

Pour information, le groupe de travail se réunira à nouveau le 8 mars. »

Madame le Maire remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil malgré le contexte sanitaire.

La séance est close à 20 h 00.

La secrétaire de séance,

Estelle GUICHAOUA



La Maire,

Gwenola LE TROADEC

